



Lavour le 23 novembre 2017

## RETABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE : UN VOTE SYNONYME D'INJUSTICE ET D'INEFFICACITE

L'Assemblée Nationale a donc rétabli le 21 novembre 2017 le jour de carence dans la Fonction Publique. **A partir de l'année prochaine, l'arrêt maladie ne sera rémunéré qu'à partir du deuxième jour.**

Ce dispositif, déjà en vigueur en 2012 et 2013, est **un mauvais coup de plus** contre les fonctionnaires. Censée lutter contre l'absentéisme, cette mesure est une attaque en règle contre les arrêts maladie et contre les agents.

**En effet, ce sont les arrêts de maladie délivrés par les médecins que l'on qualifie ici, d'absentéisme.**

Cherchant à diviser les salariés entre eux, les défenseurs du jour de carence invoquent l'équité entre les travailleurs du secteur privé et ceux de la Fonction publique.

Rappelons d'abord que, contrairement à ce que prétendent les libéraux de tous bords, **les agents de la Fonction Publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé**, loin s'en faut.

Une enquête de l'INSEE qui vient de sortir le confirme amplement.

**Il y a quasiment autant de jours d'arrêt maladie dans le secteur public que privé. C'est ce qui ressort de l'enquête de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES).**

Cet élément ne devrait-il pas régler le débat autour de l'impact des jours de carence sur l'absentéisme pour raisons de santé dans les établissements hospitaliers ?

Ensuite, rappelons que la majorité des salariés du privé voient leurs jours de carence pris en charge par la protection sociale complémentaire financée pour une large part par les employeurs, ce dont on ne peut que se féliciter.

Rien n'existe de similaire dans la Fonction publique.

Or, un mécanisme comparable à celui du privé conduirait à un abondement des dépenses publiques d'environ deux milliards d'euros.

Enfin, l'étude de l'INSEE démontre que si le jour de carence a fait reculer les arrêts maladie de deux jours et, dans une moindre mesure, de trois jours, il n'a eu aucune influence sur ceux d'un jour et a fait augmenter très significativement ceux d'une semaine à trois mois.

Autrement dit, cette mesure fragilise la santé des agents de la Fonction Publique et, au bout du compte, coûte bien davantage aux finances publiques.

**Il s'agit bien d'un mauvais coup supplémentaire porté contre les fonctionnaires, totalement infondé, qui s'ajoute au gel de la valeur du point, à la hausse de la CSG, aux suppressions d'emplois et aux attaques d'une envergure sans précédent contre les missions publiques.**

Pour la CGT, plus que jamais, l'heure est à l'élévation du rapport de forces pour promouvoir des politiques en rupture, porteuses de progrès social pour toutes et tous.

*la CGT,  
votre meilleur atout !*

**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)